



Préfecture de la Vendée  
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ

### Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/32

**Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de veille foncière avec la commune de Notre-Dame-de-Riez**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de veille foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ilot de la Pesée approuvée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de veille foncière entre la commune de Notre-Dame-de-Riez et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain de l'ilot de la Pesée,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Vu et approuvé le 14 JUIN 2021

*Valentin JOSSE*

Valentin JOSSE par Valentin JOSSE



Le Préfet de la Vendée

Pour le Préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

Anne TAGAND